

## Précautions d'utilisation

Cet article est à publication interne Shifters. Tu peux :

- en exploiter le contenu pour une action Shifters,
- le transmettre à un ou plusieurs Shifters en leur précisant le statut de publication interne,
- utiliser son contenu en externe en le prenant à ton compte comme émanant de ta réflexion de Shifters mais n'engageant que ton point de vue personnel.

Bien que respectueux de la Charte et référé à la FAQ, il n'a pas le statut d'un livrable libellé Shifters à l'issue d'une relecture par le Comité de relecture de l'association.

## Utilité Shifteure

De l'ordre de la revue scientifique, cet article n'est pas d'un mode opératoire mais informatif, formatif ou réflexif. Pour qu'il serve à l'action, nous avons déterminé les critères d'utilité auxquels il répond.

Penser l'équité climatique de façon non partisane et systémique	Analyse sociopolitique émanant d'une instance placée auprès de la première ministre
Apporter des éléments d'information quantitatifs	Coût individuel de la transition et financement public

## Les incidences économiques de l'action pour le climat

Rapport de France Stratégie Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz,

*Un rapport intitulé « Les incidences économiques de l'action pour le climat » a été commandé à France Stratégie<sup>1</sup>. Il a été rendu public le 22 mai 2023 et comporte un chapitre sur l'équité relative au traitement de la question climatique. Sont analysés ici les Chapitre 9 (Un impératif d'équité) et 10 (Le passage à une économie climatiquement neutre aura une forte incidence sur les finances publiques)*

### Chapitre 9 Un impératif d'équité

#### Une transformation spontanément inégalitaire

Le rapport formule l'impératif d'équité en ces termes : « *En France comme dans les autres pays avancés, chacun voit bien que des efforts vont être demandés à tous. Dans ce contexte, il est attendu des politiques climatiques qu'elles soient efficaces, mais aussi qu'elles soient justes. [...] La « transition juste » s'est partout imposée comme un impératif* » Il considère que le jugement de l'opinion publique sur l'action gouvernementale repose autant sur ses aspects distributifs (l'équité dans les efforts) que sur la réduction des émissions. S'agissant d'un organisme placé auprès du Gouvernement, on relèvera la netteté des termes employés.

L'état des lieux qui s'ensuit aborde la disparité :

- d'une part des contributions à l'émission des gaz à effets de serre (GES),
- d'autre part des ressources disponibles pour s'adapter aux exigences de la transition climatique.

Alors qu'on tend parfois à évoquer d'un seul tenant l'un et l'autre il est important de bien distinguer les raisonnements portant sur la contribution aux émissions selon les revenus et modes de vie des ménages et les ressources disponibles de ces mêmes ménages pour s'adapter aux exigences de la transition climatique.

- Dans le premier cas, la préoccupation des politiques préconisées porte sur l'efficience des mesures – et donc la définition des cibles prioritaires - pour réduire les GES.
- Dans le second cas elle porte sur l'équité à assurer dans les modalités distributrices (de la taxe carbone, mais plus globalement de l'ensemble des financements de la transition climatique) pour permettre aux ménages les plus modestes et/ou les plus vulnérables du fait de leur situation (transports et logement) d'effectuer les changements nécessaires.

#### Les contributions aux GES

Ces contributions sont « *très inégalement réparties* », variant du simple au triple entre le premier et le

<sup>1</sup> « *France Stratégie est une institution autonome placée auprès de la Première ministre, France Stratégie contribue à l'action publique par ses analyses et ses propositions. Elle anime le débat public et éclaire les choix collectifs sur les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Elle produit également des évaluations de politiques publiques à la demande du gouvernement. Les résultats de ses travaux s'adressent aux pouvoirs publics, à la société civile et aux citoyens.* » <https://www.strategie.gouv.fr/>

dernier décile ». Et le rapport met en avant une comparaison emblématique : « *les émissions des seuls déplacements en avion des ménages les plus aisés (10° décile de revenus), sont en moyenne équivalentes aux émissions de l'ensemble des déplacements des ménages les plus modestes (1° décile). Quantitativement, ce qui peut sembler être le privilège des uns a donc les mêmes conséquences pour le climat que ce qui est l'essentiel des autres.* » On relèvera la comparaison entre le privilège des uns et l'essentiel des autres.

Toutefois, en termes de contribution, d'autres facteurs entrent en ligne de compte, qui rendent complexe la définition de la cible prioritaire pour réduire les émissions. Ainsi seulement 12 % de la variance des émissions de GES des ménages s'explique par les déciles de revenus. « *Cette forte dispersion horizontale complique singulièrement les politiques de redistribution et en particulier l'affectation éventuelle des recettes de la fiscalité carbone* ». Le Conseil d'analyse économique préconise en conséquence<sup>2</sup> une redistribution croisant les revenus et la domiciliation. Le rapport considère toutefois que ce ciblage ne suffit pas<sup>3</sup> et qu'il « *peut être efficace d'un point de vue économique et distributif de consacrer une partie des revenus de la taxe à limiter les hausses de coûts de production et donc des prix.* » autrement dit d'agir sur les risques inflationnistes induits par la transition. Pour comprendre cette proposition, il faut prendre connaissance du rapport sectoriel « Enjeux distributifs ».

### Les ressources devant la transition climatique

Le coût de l'adaptation aux exigences de la transition climatique est prohibitif pour les premiers déciles de revenu. « *...les biens durables à faibles émissions, voire neutres en carbone – véhicules électriques, pompes à chaleur, équipements basse consommation, etc. – sont sensiblement plus onéreux que leurs équivalents carbonés actuels. [...] Ce n'est pas une difficulté pour un ménage aisé, qui peut financer l'opération sur son épargne ou en empruntant, ça l'est en revanche beaucoup plus pour un ménage modeste [...] Au total, le coût en investissement de la transition peut aisément, en l'absence d'aides publiques, atteindre un niveau prohibitif pour les premiers déciles de revenu.* »

Pour autant les différences de revenu ne sont pas seules en cause dans les disparités de moyens pour faire face à la transition. On observe à même niveau de revenu, une forte hétérogénéité entre ménages selon :

- le type de logement (collectif, individuel), le statut de l'occupant (locataire, propriétaire) et le mode de chauffage (fioul, gaz, électrique, pompe à chaleur, chauffage urbain) ;
- la domiciliation (urbain, périurbain, rural) avec la dépendance à la voiture individuelle ;
- l'âge de la personne de référence.<sup>4</sup>

### L'emploi

Le rapport considère les modifications de l'emploi comme une troisième variable, qui ne concerne pas seulement les secteurs affectés mais aussi l'impact économique global de la transition et les orientations européennes en la matière.

- Les emplois concernés par des réallocations intersectorielles sont peu nombreux (2 à 3 %), mais concernent des bassins d'emploi isolés, difficiles à reconvertis, ou des qualifications spécifiques.
- Impliquant l'acquisition de nouvelles compétences, la transition risque d'accentuer les difficultés de recrutement dans les métiers en tension.

<sup>2</sup> Bureau D., Henriet F. et Schubert K. (2019), « Pour le climat : une taxe juste, pas juste une taxe », *Les notes du conseil d'analyse économique*, n° 50, mars. Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique a pour mission « d'éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Le CAE est une instance pluraliste composée d'économistes professionnels reconnus et de sensibilités diverses. Il comprend des membres nommés à titre personnel pour leurs travaux de recherche en économie et des correspondants venant plutôt du secteur économique des entreprises. Ils ne perçoivent aucune rémunération pour leur participation au Conseil. Le Directeur général du Trésor et le Directeur général de l'Insee sont par ailleurs membres de droit. Il peut procéder de sa propre initiative à l'analyse prospective de questions économiques qu'il estime pertinentes pour la conduite de la politique économique du pays. Il est composé d'économistes universitaires et de chercheurs reconnus. <https://www.cae-eco.fr/p-conseil-d-analyse-economique>

<sup>3</sup> Voir par exemple Douenne T. (2020), « The vertical and horizontal distributive effects of energy taxes: a case study of a french policy ».

<sup>4</sup> Détails dans le rapport sectoriel « Enjeux distributifs ».

- L'automobile va subir un choc violent, avec un volume total d'emploi négatif.
- Le pari industriel de l'Union européenne est risqué : « [...] ses avantages comparatifs sont plutôt bruns et [...] sauf peut-être dans l'éolien, elle ne dispose pas de positions fortes » pour atteindre au leadership sur les industries vertes qu'elle s'est fixées.

## Conditions d'une transition juste

Coexistent aujourd'hui de multiples dispositifs de soutien qui diffèrent par leurs finalités et par leurs critères d'équité. Le rapport avance alors 3 enjeux :

- l'égalité des sacrifices individuels,
- l'ampleur et les critères du soutien public aux efforts des ménages,
- la faisabilité d'une tarification duale de l'énergie carbonée.

### L'égalité<sup>5</sup> des sacrifices individuels

*« Il ne serait pas éthiquement admissible que les plus aisés s'exonèrent en se bornant à payer plus cher les mêmes consommations. C'est ce sentiment, largement partagé, que traduit le large rejet de la taxation du carbone. »* Le rapport évoque idée, « popularisée par Jean-Marc Jancovici » de comptes carbone individuels. S'il la considère « loin d'être directement applicables », elle témoigne d'une exigence justifiée par « un enjeu vital pour l'humanité » et la compare en importance à celle de « la participation de chacun à la défense du territoire national. » On peut juger la comparaison un peu surfaite (et allusive aux fameux : « Nous sommes en guerre »... contre la Covid) ; elle n'est pas inintéressante car elle s'inscrit dans un perspective de financement de la transition climatique dont le principe d'équité peut comporter l'intérêt de favoriser une forme d'unanimité d'effort animée par un « récit », à l'encontre de l'appréhension aujourd'hui décriée du politique.

### L'ampleur et les critères du soutien public aux efforts des ménages

On soulignera la formulation suivante, qui pourrait être retenue comme une définition de l'équité climatique : « *Le surcoût individuel de la transition peut être défini comme le montant actualisé des dépenses qu'un ménage devra consentir pour atteindre la neutralité carbone sans devoir davantage modifier son mode de vie que ne le fait la moyenne des ménages.* » La référence à la moyenne fait ici appel à la dimension commune de l'effort.

Le rapport souligne sa nécessité au regard des obligations réglementaires en les illustrant par des exemples tels que la fin des chaudières au fioul, les zones à faible émission, la proscription des véhicules thermiques. Il ne fixe pas les niveaux d'aide, ne les formulant que sous la forme de questions, alors que le rapport sectoriel « « Enjeux distributifs » les avance de façon précise autour du transport et du logement.

### La faisabilité d'une tarification duale de l'énergie carbonée

Le rapport n'hésite pas à aborder conjointement la perspective d'une tarification différenciant énergie carbonée et énergie bas carbone, attribuant un volume énergétique individuel (clin d'oeil au compte carbone de Jean-Marc Jancovici), incitatif de sobriété par la surfacturation au-delà : « *En garantissant à chaque ménage l'accès à un quantum d'énergie à prix administré, elle répondrait à un objectif d'équité. Parce que l'énergie carbonée marginale serait tarifée à un prix plus élevé, et à la condition bien sûr que ce dernier soit bien perçu par les utilisateurs, elle inciterait parallèlement aux économies d'énergie et assurerait la rentabilité des investissements correspondants.* »<sup>6</sup>

<sup>5</sup> L'emploi du terme d'inégalité est ici inapproprié car il suppose que tous contribuent à égalité alors que l'égalité d'effort devant un problème commun relève en l'occurrence de l'équité compte tenu de la disparité des revenus et situations pour y faire face.

<sup>6</sup> L'Allemagne expérimente la mise en place d'une tarification duale de l'électricité, du gaz et de la chaleur.

Le chapitre se conclut en ces termes : « *L'exigence d'équité de la transition climatique pose des questions nouvelles, auxquelles nos critères usuels de justice sociale et d'équité territoriale n'apportent pas de réponse toute prête. Faute de délibérer sur les critères d'équité qui fondent l'action publique, et faute de construire un consensus autour d'un concept partagé d'équité climatique, le risque est grand d'aboutir à une solution qui ne sera ni économiquement efficace ni socialement juste. Il y a urgence à entreprendre cette mise à jour.* » Même s'il ne faut pas le sur-interpréter, à l'instar du style parfois incisif de ces rapports qui marquent ainsi leur indépendance évaluative (cf. les rapports souvent critiques de la Cour des Comptes), le positionnement en matière d'équité climatique est ici nettement formulé.

## Chapitre 10 Le passage à une économie climatiquement neutre aura une forte incidence sur les finances publiques

Le rapport fixe au départ le fait que la tarification du carbone<sup>7</sup> ne générera pas de recettes publiques significatives dans la mesure où politiquement elle devra orienter le versement de ce montant vers les contribuables (ménages et entreprises) compte tenu des coûts privés qu'occasionnera la transition.

### L'état des coûts publics

Parallèlement au produit de la tarification carbone et à la règlementation (coûts privés des ménages et des entreprises), le coût du financement public de la transition (entre 25 et 34 milliards par an<sup>8</sup>) recouvre les aspects suivants :

- les administrations publiques : rénovation des bâtiments, infrastructures, recherche publique ;
- les dispositifs de soutien aux ménages et TPE ;
- la transition vers l'économie verte : subventions à la décarbonation de l'industrie, la formation et la reconversion professionnelles ;
- les investissements d'adaptation au réchauffement.

### Trois sources pour couvrir ce financement.

- Le produit de la tarification carbone pour la France à la fin de la décennie, entre 10 et 15 milliards d'euros.
- La baisse des coûts d'exploitation publique (chauffage, climatisation, déplacements) découlant de ses investissements<sup>9</sup>.
- Le retour qu'elle pourra exiger des économies qu'auront fait les agents privés (entreprises et ménages) parce qu'elle leur aura consenti des prêts et des subventions. Le rapport précise : « ... cependant, il ne faut pas escompter un flux de revenu net important, en tout cas à l'horizon 2030, compte tenu du taux de rendement limité des investissements et de leur montée en régime très graduelle. »

<sup>7</sup> En Europe tarification par le biais du système d'échange de quota d'émission (SEQE), dont les recettes sont encore faibles au regard du coût de la transition.

<sup>8</sup> Auquel ajouter la perte graduelle du produit des accises sur les énergies fossiles (35 milliards d'euros en 2021). Source : Budget vert pour 2023, rapport annexé au projet de loi des finances.

<sup>9</sup> La transition écologique va se traduire par des coûts en investissement mais des gains en exploitation (en énergie en l'occurrence) : « *Dans une économie caractérisée par un stock de capital plus élevé et des coûts d'exploitation plus faibles, la puissance publique bénéficiera directement d'une baisse des coûts d'exploitation.* »

### Des effets dépenses prédominants

À l'horizon 2030, les dépenses prédomineront. « *Mais à long terme, les investissements dans la décarbonation devraient diminuer et donc aussi leur composante publique.* » Par contre, la réduction de la consommation d'énergie générera une diminution des recettes publiques correspondantes (taxes actuelles et recettes de la taxe carbone). Cela suppose donc la mise en place d'une fiscalité adaptée à une économie décarbonnée.

Par ailleurs le rapport table sur le « *... risque de ralentissement de la croissance potentielle, et donc de perte de recettes fiscales et sociales, consécutif à la réorientation de l'investissement et de l'effort de recherche vers l'économie<sup>10</sup> de combustibles fossiles.* »

A terme cependant « *[...] les pertes de recettes occasionnées par l'attrition de l'assiette des accises fossiles [la réduction progressive du volume des taxes actuelles sur les énergies fossiles] seront graduellement compensées par la mise en place d'une fiscalité adaptée à une économie décarbonnée.* »

### **Le financement des coûts publics**

Compte tenu des éléments précédents il faut trouver des ressources complémentaires temporaires au financement des dépenses publiques.

#### Un financement par l'endettement

Le rapport exclut le financement par l'inflation : « *Ex ante, l'inflation n'est jamais un bon moyen de financer un supplément de dépenses. Elle peut s'imposer ex post comme solution pour dévaloriser la dette, mais annoncer qu'on s'apprête à y avoir recours ne ferait que relever les anticipations de hausse des prix, sans effet sur le financement des dépenses à venir.* »

L'endettement n'est pas nécessairement problématique au niveau actuel des taux : « *À 2,3 %, le taux long sans risque demeure inférieur ou au plus égal au taux de croissance nominal de l'économie.* » Le rapport considère que les capacités d'endettement de la France sont bonnes pourvu qu'elle s'en tienne à une stabilité dans ses orientations (plaidoyer pour ne pas soumettre les finances publics aux cadeaux catégorielles à visée électorale) : « *Le problème de finances publiques de la France ne provient pas de l'ampleur de l'effort qu'il faut aujourd'hui consentir pour la préservation du climat, mais de notre incapacité à maintenir dans la durée un niveau de prélèvements obligatoires cohérent avec notre niveau élevé de dépenses publiques – ou à accepter une baisse des dépenses cohérente avec le niveau de prélèvements obligatoires souhaité.* »

Cette condition une fois formulée, l'engagement en faveur d'un endettement sur 30 ans relevant de l'investissement nécessaire et productif à terme est clairement assumé : « *Retarder au nom de la maîtrise de l'endettement public des investissements nécessaires à l'atteinte de la neutralité climatique n'améliorerait que facialement la situation, sans aucun bénéfice sur le fond.* »

#### Un accroissement temporaire des prélèvements obligatoires

Sans exclure un financement par l'endettement sur le long terme, le rapport rappelle que : « *En l'état actuel des discussions, les politiques budgétaires des États dont le déficit public est supérieur à 3% du PIB ne bénéficieront d'aucune marge de manœuvre additionnelle par rapport à la situation présente.* » La situation française (4,7 % de déficit public en 2022, dont 2,7 % de solde primaire, hors charge d'intérêts) n'est pas assainie à ce jour et il ne faut pas écarter l'éventualité de surcoûts temporaires permettant de lisser les prélèvements. « *Dans un contexte de taux incertain, il importe de préserver une marge de manœuvre pour un financement de dépenses imprévues par la dette.* » D'autant que « *[...] la position extérieure nette de la*

---

<sup>10</sup> Entendue ici au sens de la recherche de sobriété énergétique.

*France est négative à hauteur de 40 points de PIB environ. »*

Cela conduit le rapport à préconiser des prélèvements exceptionnels, considérant que « ... la réponse optimale à des chocs exogènes prolongés sur la dépense publique est de les financer par des prélèvements exceptionnels et explicitement temporaires sur le capital ». Cette solution paraît d'autant plus judicieuse qu'elle s'accorde avec l'impératif d'équité développé précédemment comme conditionnant l'acceptation de l'effort demandé pour assurer la transition climatique. « *Un prélèvement dédié, explicitement temporaire et calibré ex ante en fonction du coût anticipé de la transition pour les finances publiques pourrait par exemple être assis sur le patrimoine financier des ménages les plus aisés.* »<sup>11</sup>

### Le point de vue du Monde sur le rapport

Le Monde<sup>12</sup> considère le recours à l'endettement et à un impôt exceptionnel temporaire sur le patrimoine des Français les plus aisés comme les éléments les plus marquants du rapport. Il souligne par ailleurs que l'équité climatique y est traitée, faisant écho à l'expression « Fin du mois / Fin du monde » : « *Est-il possible de concilier neutralité climatique et amélioration du bien-être ? Selon les auteurs, « il faut convaincre les sociétés de ce qu'elles n'ont pas à choisir entre l'avenir de la planète et leur propre bien-être ni même, à long terme, entre préservation du climat et niveau de vie ».*

Enfin, on soulignera, en forte proximité avec le PTEF, le triptyque relevé par Le Monde : sobriété, planification, équité.

« *L'économiste estime toutefois qu'une part de « sobriété » du côté des consommateurs sera nécessaire. [...] Mais pour escalader le « mur » d'investissements qui attend le pays, il faudra que la transition soit « pilotée par les politiques publiques », autrement dit par l'Etat, « et non par les innovations technologiques et les marchés », estime M. Pisani-Ferry. Car l'enjeu central pour embarquer les Français, sera l'équité des mesures prises. [...] Le coût économique de la transition ne sera politiquement et socialement accepté que s'il est équitablement réparti », souligne-t-il. »*

Sachant que Jean Pisani-Ferry a été l'un des soutiens initiaux d'Emmanuel Macron, comment considérer le fait que celui-ci et Bruno Le Maire ont immédiatement exprimé leur désaccord sur ces « *propositions concrètes* » ? Faut-il y voir un hiatus avec une instance pourtant placée auprès du Gouvernement ? Une réaction à ce qui n'en serait pas moins un ballon d'essai ? Une réaction prudentielle, après d'autres<sup>13</sup>, destinée aux agences de notation et au marché ?

Il n'en reste pas moins que les pouvoirs publics semblent continuer de repousser un positionnement volontariste sur la transition climatique. De son côté, Jean Pisani-Ferry a indiqué son intention d' « *aller présenter ses travaux aux différents groupes politiques d'ici l'été.* »

<sup>11</sup> « *L'actif financier net des ménages était de 4 700 milliards d'euros en 2021, dont 3 000 milliards pour les 10 % les mieux dotés. Un prélèvement forfaitaire exceptionnel de 5 %, dans une fenêtre de trente ans, rapporterait donc 150 milliards, soit un peu plus de 5 points de PIB au total. Sources : Banque de France pour le montant du patrimoine des ménages ; Insee pour leur répartition.* »

<sup>12</sup> « *Jean Pisani-Ferry appelle dans un rapport à financer plus équitablement la transition climatique* »

[https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/05/22/jean-pisani-ferry-appelle-dans-un-rapport-a-financer-plus-equitablement-la-transition-climatique\\_6174327\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/05/22/jean-pisani-ferry-appelle-dans-un-rapport-a-financer-plus-equitablement-la-transition-climatique_6174327_823448.html) Propos recueillis par Audrey Tonnelier

<sup>13</sup> « *Une pause réglementaire européenne.* » Devant les acteurs de l'industrie française, jeudi 11 mai, Emmanuel Macron a estimé que les normes environnementales de l'UE étaient certes « *les meilleures* » et qu'il convenait de les appliquer, mais surtout de ne pas en rajouter, au nom d'un besoin de « *stabilité* ». A peine prononcée, la formule a fait réagir, notamment dans les rangs de la gauche et des écologistes. L'Elysée a aussitôt tenu à clarifier les propos du chef de l'Etat : « *Le président ne parle pas de suspension, mais d'exécuter les décisions déjà prises.* » Et la Première ministre d'insister, samedi, depuis La Réunion, en affirmant qu' « *il n'y a pas du tout de pause dans l'ambition climatique* » de la France.  
[https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/crise-climatique/climat-on-vous-explique-pourquoi-la-pause-reglementaire-europeenne-sur-les-normes-environnementales-souhaitee-par-emmanuel-macron-fait-polemique\\_5822948.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/crise-climatique/climat-on-vous-explique-pourquoi-la-pause-reglementaire-europeenne-sur-les-normes-environnementales-souhaitee-par-emmanuel-macron-fait-polemique_5822948.html)

Le chef de l'Etat a d'ailleurs affirmé, lors de son discours, vouloir « *réduire les émissions* » de gaz à effet de serre, causées par les activités humaines et responsables du changement climatique, ou encore « *décarboner l'industrie* », comme le note Libération. Voici pourquoi le terme de « *pause* » choisi par le président de la République soulève des inquiétudes.

## L'essentiel utile

Les éléments sont soutenus par un économiste relativement classique, proche du gouvernement actuel et responsable d'une instance de réflexion auprès de la 1<sup>o</sup> ministre.

### Chapitre 10 Un impératif d'équité

#### Une transition inégalitaire

- « *En France comme dans les autres pays avancés, chacun voit bien que des efforts vont être demandés à tous. Dans ce contexte, il est attendu des politiques climatiques qu'elles soient efficaces, mais aussi qu'elles soient justes. [...] La « transition juste » s'est partout imposée comme un impératif»*
- Les contributions aux GES sont « très inégalement réparties », variant du simple au triple entre le premier et le dernier décile ». Toutefois, en termes de contribution, d'autres facteurs entrent en ligne de compte, qui rend complexe la définition de la cible prioritaire pour réduire les émissions.
- Le coût de l'adaptation aux exigences de la transition climatique est prohibitif pour les premiers déciles de revenu.
- Mais les différences de revenu ne sont pas seules en cause dans les disparités de moyens pour faire face à la transition. On observe à même niveau de revenu, une forte hétérogénéité entre ménages selon :
  - le type de logement (collectif, individuel), le statut de l'occupant (locataire, propriétaire) et le mode de chauffage (fioul, gaz, électrique, pompe à chaleur, chauffage urbain) ;
  - la domiciliation (urbain, périurbain, rural) avec la dépendance à la voiture individuelle.
- Les emplois concernés par des réallocations intersectorielles sont peu nombreux (2 à 3 %), mais concernent des bassins d'emploi isolés, difficiles à reconvertis, ou des qualifications spécifiques.

#### Conditions d'une transition juste

- « *Il ne serait pas éthiquement admissible que les plus aisés s'exonèrent en se bornant à payer plus cher les mêmes consommations. C'est ce sentiment, largement partagé, qui traduit le large rejet de la taxation du carbone. »* Le rapport évoque idée, « popularisée par Jean-Marc Jancovici » de comptes carbone individuels. S'il la considère « loin d'être directement applicables », elle témoigne d'une exigence justifiée par « un enjeu vital pour l'humanité » et la compare en importance à celle de « la participation de chacun à la défense du territoire national. »
- Une formulation de l'équité climatique : « *Le surcoût individuel de la transition peut être défini comme le montant actualisé des dépenses qu'un ménage devra consentir pour atteindre la neutralité carbone sans devoir davantage modifier son mode de vie que ne le fait la moyenne des ménages. »*
- La faisabilité d'une tarification duale de l'énergie carbonée : « *En garantissant à chaque ménage l'accès à un quantum d'énergie à prix administré, elle répondrait à un objectif d'équité. Parce que l'énergie carbonée marginale serait tarifée à un prix plus élevé, elle inciterait parallèlement aux économies d'énergie et assurerait la rentabilité des investissements correspondants. »*

### Chapitre 10 Le passage à une économie climatiquement neutre

- À l'horizon 2030, les dépenses prédomineront. « *Mais à long terme, les investissements dans la décarbonation devraient diminuer et donc aussi leur composante publique. »*
- Le rapport exclut le financement par l'inflation : « *Ex ante, l'inflation n'est jamais un bon moyen de financer un supplément de dépenses. Elle peut s'imposer ex post comme solution pour dévaloriser la dette, mais annoncer qu'on s'apprête à y avoir recours ne ferait que relever les anticipations de hausse*

*des prix, sans effet sur le financement des dépenses à venir. »*

- L'endettement n'est pas nécessairement problématique au niveau actuel des taux : « *À 2,3 %, le taux long sans risque demeure inférieur ou au plus égal au taux de croissance nominal de l'économie.* » Le rapport considère que les capacités d'endettement de la France sont bonnes pourvu qu'elle s'en tienne à une stabilité dans ses orientations (plaidoyer pour ne pas soumettre les finances publics aux cadeaux catégorielles à visée électorale)
- Cette condition une fois formulée, l'engagement en faveur d'un endettement sur 30 ans relevant de l'investissement nécessaire et productif à terme est clairement assumé : « *Retarder au nom de la maîtrise de l'endettement public des investissements nécessaires à l'atteinte de la neutralité climatique n'améliorerait que facialement la situation, sans aucun bénéfice sur le fond.* »
- Sans exclure un financement par l'endettement sur le long terme, le rapport rappelle que : « *En l'état actuel des discussions, les politiques budgétaires des États dont le déficit public est supérieur à 3% du PIB ne bénéficieront d'aucune marge de manœuvre additionnelle par rapport à la situation présente.* »
- Cela conduit le rapport à préconiser des prélèvements exceptionnels, considérant que « *... la réponse optimale à des chocs exogènes prolongés sur la dépense publique est de les financer par des prélèvements exceptionnels et explicitement temporaires sur le capital.* »
- Cette solution paraît d'autant plus judicieuse qu'elle s'accorde avec l'impératif d'équité développé précédemment comme conditionnant l'acceptation de l'effort demandé pour assurer la transition climatique. « *Un prélèvement dédié, explicitement temporaire et calibré ex ante en fonction du coût anticipé de la transition pour les finances publiques pourrait par exemple être assis sur le patrimoine financier des ménages les plus aisés.* »
- En forte proximité avec le PTEF, le triptyque relevé par Le Monde : sobriété, planification, équité.